

Dépôt de la liasse fiscale à distance

Dans le cadre de l'application des dispositions de l'**article 41** de la loi des finances pour l'année 2017, relatives à la simplification de l'accomplissement de l'obligation fiscale, et de l'arrêté du ministre des finances du 25 avril 2017 portant fixation des conditions et des procédures de dépôt de la liasse fiscale, le Ministère des Finances invite les contribuables adhérents au système de la télé-déclaration et du télépaiement à déposer à distance, via le site de l'administration fiscale www.impots.finances.gov.tn et la rubrique "Services en ligne", la liasse fiscale relative à la déclaration de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu au titre de l'année 2018 ainsi que les pièces jointes à ladite déclaration, et ce, selon le cahier des clauses techniques ainsi que les formulaires publiés sur le même site.

Etant précisé que la liasse fiscale comporte essentiellement :

- le bilan : actif,
- le bilan : capitaux propres et passif,
- l'état de résultat,
- l'état de flux de trésorerie,
- le tableau de détermination du résultat fiscal à partir du résultat comptable,
- les notes aux états financiers ainsi que les pièces jointes à la déclaration d'IS ou d'IRPP sous format PDF.

Par ailleurs, et en cas de difficultés lors de l'utilisation du service relatif à la liasse fiscale ou pour d'amples informations, veuillez contacter :

- La Direction Générale des Impôts : 71908034 ou 71908036 ou 71908032 ou par Email à l'adresse suivante : liasse.support@finances.gov.tn
- Le Centre d'Information Fiscale à Distance : 81 100 400.

العنوان : 25 شارع خير الدين باشا 1073 تونس

(+216)71.908.010 ☎ (+216) 71.908.032 – 71.908.036 – 71.908.034 ☎

impots@finances.gov.tn - www.finances.gov.tn

La Direction Générale Des Impôts Tunisie